



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2022-011676
Dossier suivi par : Véronique THERRY
Tél : +33374271452
Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr



Monsieur Olivier FERREIRA
Président de la Communauté de Communes
du LIANCOURTOIS
La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60290 LAIGNEVILLE

Lille, le **16 MAI 2022**

Objet : Avis sur le projet PCAET de la Communauté de communes du Liancourtois La Vallée dorée

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre territoire. Il appartient à la Région d'évaluer la prise en compte par le PCAET des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté le 3 août 2020, ainsi que la compatibilité avec ses règles.

Je tiens tout d'abord à souligner l'importance du travail effectué par l'ensemble des acteurs de votre territoire pour construire ce projet.

Si les objectifs visés par votre Communauté de communes en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre sont proches de ceux du SRADDET et je vous en félicite, la production d'énergie renouvelable est faible (inférieure à 1% de la consommation d'énergie totale du territoire) et les objectifs de développement de ces énergies sont inférieurs à ceux du SRADDET. Le plan d'actions de votre projet reste prudent sur ce sujet et j'espère que les études que vous souhaitez mettre en œuvre vous permettront d'amplifier la production d'énergies renouvelables.

Une grande partie de votre territoire est couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région de Creil. Cela induit pour votre Communauté de communes l'obligation de mettre en place un plan « Air » (plan d'actions en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux à compter de 2022 de réductions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants et ambitieux que ceux du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et respecter les normes qualité de l'air. Je vous invite à vous rapprocher des services existants (DREAL, ATMO) pour vous aider à formaliser votre plan d'action dans ce domaine.

En matière de réhabilitation énergétique des bâtiments, les objectifs du SRADDET dans le domaine de la réhabilitation du bâti visent d'ici 2030, entre 70 et 80 % du parc en priorisant les logements en catégorie F et G au niveau BBC compatible et, d'ici 2050, 100 % du parc pour tendre vers le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) sauf particularités (contraintes architecturales et techniques, faisabilité technico-économique liée notamment à la valeur vénale des logements). Je vous invite à en tenir compte et à mettre en place des indicateurs de réalisation quantitatifs lorsque les actions inscrites dans votre PCAET dans ce domaine auront été mises en place.

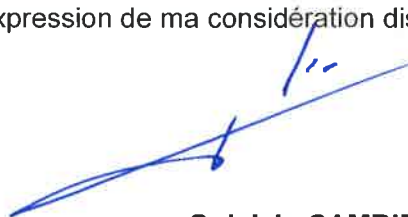


151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

La définition d'objectifs vertueux en faveur du climat tout comme votre implication dans la mise en œuvre du PCAET, témoignent de votre volonté sur ce sujet majeur. Cela s'illustre dans différents axes du programme : celui-ci est ambitieux dans le domaine de la mobilité durable avec cependant un bémol sur la mise en place seulement à partir de 2025 des actions en faveur de l'usage du vélo. Votre programme comprend différentes dispositions utiles à la réduction des vulnérabilités climatiques de votre territoire, en particulier celles liées aux inondations et coulées de boues et aux îlots de chaleur en milieu urbanisé. Je vous encourage à mettre en œuvre les actions que vous envisagez dans le domaine agricole et la gestion de l'eau, et à mettre en place des zonages pluviaux. Votre collectivité s'engage aussi dans une démarche d'exemplarité très appréciable : diverses actions pour l'amélioration la performance énergétique et environnementale du patrimoine public, stratégie de mobilité inter administrations, valorisation des déchets, politique d'achats responsables. Elle a clairement organisé le pilotage et l'animation du PCAET.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région qui, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient aux côtés des territoires pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Guislain CAMBIER

Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles